



Le mardi 24 septembre 2024



**LIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT**

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2024

Présents : **Gilles Avakian**, **Yvette Bellier**, **Charles Brès**, **Patrick Brès**, **Sandra Mathieu**.

Excusés : **Christian Roggero** (Procuration à **Sandra Mathieu**)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : **Sandra Mathieu**



Délibération 23 – 2024 : Fibre optique – Convention de déploiement de la fibre optique ADN sur notre commune

Le maire rappelle aux conseillers que l'aménagement numérique est en cours sur notre territoire. Une réunion de présentation des poteaux déployés par la société Axione nous fait savoir qu'ADN a besoin de notre autorisation pour réaliser ces travaux d'installation. A ces fins le syndicat ADN (Ardèche-Drôme Numérique) nous propose de signer une convention qui viendra préciser les responsabilités de chacun et établir un cadre légal.

Un modèle de convention est proposé.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 6

- Approuve dans la totalité la convention proposée,
- Habilité le Maire pour mener à bien ce dossier et l'autorise à signer tous les documents utiles.

Hôtel de ville, 1 place de la Mairie - VOLVENT (26470) - ☎ : 04.75.27.50.78 -

Courriel : [mairiedevolvent@gmail.com](mailto:mairiedevolvent@gmail.com) – Site : <https://volvent.fr>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

*Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.*